



## L'éclairage en ville

Sur la Ville, l'éclairage est géré par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour la voie publique (et quelques servitudes sur le domaine privé). Les autres voies privées sont de la gestion des bailleurs sociaux et copropriétés

Pour signaler un problème d'éclairage ou de lumière sur la voie publique, vous devez utiliser la plateforme signalement, PEP'S pour "Portail espaces publics services", pour les particuliers et les entreprises. Cet outil permet de signaler des défauts et désordres repérés sur leurs équipements et la voie publique [peps.sqy.fr](https://peps.sqy.fr) dans la rubrique "Vos signalements"

## Contact

Hôtel d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines

1 Rue Eugène Hénaff - BP10118

78192 Trappes Cedex

Tél: 01 39 44 80 80